

## COMMUNE DE SAINT CLAIR DU RHONE



### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2020

La séance est ouverte à 20h00' sous la présidence de Monsieur Olivier MERLIN, Maire de la Commune.

Monsieur Vincent PONCIN est désigné secrétaire de séance.

19 conseillers municipaux sont présents.

- 5 conseillers municipaux sont excusés avec pouvoir :
  - Madame Evelyne MALLARTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERGER.
  - Madame Denise ROUET-GIMZA donne pouvoir à Madame Françoise EYMARD.
  - Madame Fabienne BOISTON donne pouvoir à Monsieur Olivier MERLIN
  - Madame Géraldine TEKFI donne pouvoir à Madame Sandrine LECOUTRE.
  - Monsieur William VENTORUZZO donne pouvoir à Monsieur Louis-Philippe JACQUET.
  
- 3 conseillers municipaux sont absents :
  - 
  - Madame Françoise SERPOLIER.
  - Monsieur Fabien LEMIERE.
  - Monsieur Alain FLORIS.

Monsieur Jean MEYRAND souhaite que soit mentionné au présent compte rendu qu'une erreur a été faite dans le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2020. Il précise avoir voté contre l'adoption du point 3, et ne pas s'être abstenu.

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2020.

Adopté par 23 voix et 1 abstention.

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, portant sur la modification du montant du prêt sollicité pour les travaux de sécurisation de la gendarmerie, la Commune ayant obtenu une subvention du DSIL.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

### **Ordre du jour :**

- 1/ Finances – Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion l'année 2019,
- 2/ Finances – Affections du résultat de l'année 2019,
- 3/ Finances – vote du budget,
- 4/ Finances – vote des taux,
- 5/ Finances – Aide forfaitaire départementale au RAM,
- 6/ Finances – Subvention exceptionnelle,
- 7/ Finances – Associations – Subventions,
- 8/ Finances – Demande de subvention au titre du DSIL, travaux sécurisations gendarmerie,
- 9/ Domanialité - Servitude de passage,
- 10/ Finances – Modification du montant du prêt destiné au financement des travaux de sécurisation de la gendarmerie,
- 11/ Questions diverses.

### **1 / FINANCES – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION DE L'ANNEE 2019.**

Madame Sandrine LECOUTRE présente le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2019.

Le compte administratif présente après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'année.

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, le vote du compte administratif par le conseil municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'année N+1 après transmission du compte de gestion établi par le comptable de la commune. Ce dernier retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Après avoir constaté que les éléments du compte de gestion concordaient avec le compte administratif de la commune, il est demandé au conseil municipal :

- D'arrêter les comptes du receveur municipal préalablement au vote des comptes administratifs.
- D'arrêter les comptes administratifs de la commune.

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses	6 796 359.49 €	831 139.62 €
Recettes	6 640 904.73 €	1 334 644.47 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 155 454.76 €	503 504.85 €
RESULTAT DE CLÔTURE	1 118 342.23	1 333 414.42 €
RESTES A REALISER		- 352 543.69

Les élus sont informés que les documents officiels M14 et Budget Prévisionnel sont à la disposition des élus et usagers, à l'accueil de la mairie.

Madame Sandrine LECOUTRE présente le Compte Administratif 2019, passant en détails les sections de fonctionnement et d'investissement.

En dépenses de fonctionnement, un point particulier est porté sur le compte 6188 (autres frais divers) dont sont listées les dépenses, par section analytiques des services.

Monsieur Jean MEYRAND indique que les indemnités des élus ont dépassé le montant budgétisé. Il énonce que les élus ont l'obligation de rendre compte des commissions. Les commissions servent à débattre et les votes se passent en séances du Conseil Municipal Il s'agit du débat démocratique.

Madame Sandrine LECOUTRE lui répond que toutes les questions ont été débattues en commission auxquelles il a participé et que les taux des indemnités des élus ont été fixés par le Conseil municipal.

Madame Annette ARTERO fait remarquer que le résultat cumulé des recettes de fonctionnement a diminué,

Madame Sandrine LECOUTRE répond que le résultat de l'année est déficitaire.

Monsieur Jean MEYRAND indique que le compte 013, portant sur les remboursements d'assurance du personnel, présente un montant important depuis plusieurs années (plus de 100 K€), indiquant que les agents sont de plus en plus malade.

Madame Sandrine LECOUTRE répond que des agents sont placés en congés de longue maladie ou de longue durée car certains présentent des pathologies lourdes nécessitant de longs arrêts.

La DGS précise que les contrats d'assurances souscrits remboursent seulement les congés de longue maladie et ne couvrent plus les congés de maladie ordinaire.

Monsieur Jean MEYRAND fait remarquer que les résultats ne correspondent pas aux montants votés au B.P 2019.

Madame Sandrine LECOUTRE, après vérifications, répond qu'il s'agit des restes à réaliser, inclus dans le B.P. et que les restes à réaliser sont répartis dans les différents comptes votés en début d'année 2019.

Monsieur Bernard VILHON s'étonne que la dépense figurant au compte du réseau incendie corresponde exactement au montant budgétisé.

Monsieur Paul SCAFI répond qu'il s'agit de travaux réalisés par le S.I.E et que le montant de la facture était connu.

Monsieur Bernard VILHON s'en étonne,

Madame Sandrine LECOUTRE indique qu'il est possible de faire figurer un montant exact, lorsque l'on en a connaissance en avance.

Monsieur Jean MEYRAND dit que l'ensemble des conseillers devraient disposer des documents officiels, et non de tableaux récapitulatifs, afin de connaître précisément les budgets,

Madame Sandrine LECOUTRE réplique qu'il s'agit d'économie de photocopies, que les élus ont été prévenus dans la note explicative, que les documents sont à leur disposition à l'accueil de la mairie, que des copies peuvent être délivrées sur demande, qu'il en a fait la demande et les a obtenus.

Monsieur Paul SCAFI dit qu'à l'ère de la dématérialisation, tous les documents papier peuvent être lus sur des supports numériques.

Monsieur Jean MEYRAND maintient que règlementairement, ces documents devraient être fournis à chaque élu.

Monsieur Bernard VILHON ajoute que seuls les adjoints étaient informés et que les conseillers ont été ignorés durant tout le mandat !

Avant le vote des comptes administratif et de gestion, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal pour ne pas prendre part au vote.

Madame Sandrine LECOUTRE met aux voix l'approbation du compte administratif de la commune :

**VOTE :**

- 5 abstentions,
- 19 voix, pour.

Madame Sandrine LECOUTRE met aux voix l'approbation du compte de gestion, validé par la trésorerie :

**VOTE :**

- 5 abstentions,
- 19 voix, pour.

Madame Chantal DUPENT indique que chacun, en cas de doute, peut se rendre à la Trésorerie pour vérifier le compte de gestion.

Après avoir délibéré par dix-neuf voix pour et 5 absentions, le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés par le conseil municipal.

## **2 / FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2019**

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du compte administratif de l'année écoulée.

Le compte administratif 2019 dégage :

- Un résultat de la section de fonctionnement excédentaire à hauteur de 1 118 342.23 €.
- Un solde d'exécution de la section d'investissement bénéficiaire à hauteur de 1 333 414.42 € complété par des restes à réaliser au titre de l'année 2019 s'élevant à – 352 543.69 € en dépenses d'investissement ; soit un excédent total pour l'investissement de 980 870.73 €.

La section d'investissement ne nécessite donc pas un besoin d'investissement.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation réalisée par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie du résultat en section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Ceci exposé, Monsieur le Maire propose d'affecter au budget primitif 2020 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Compte 002 « excédents antérieurs reportés » : 1 118 342.23 €.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, excédentaire à hauteur de 1 333 414.42 € fera l'objet d'une inscription au compte 001 des recettes d'investissement « Excédent d'investissement de l'exercice précédent ».

**VOTE : UNANIMITE**

### **3/ FINANCES – VOTE DES TAUX**

Comme chaque année, il est demandé au conseil municipal de voter les taux de la Taxe d'Habitation, du Foncier Non Bâti et du Foncier Bâti avant le 15 avril. Appliqués aux bases fiscales, ils permettront ensuite de calculer le produit fiscal attendu de la commune.

Suite au débat d'orientation budgétaire Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux à leur niveau de 2019 soit :

Taxe d'Habitation :	10%.
Foncier Bâti :	17,18%.
Foncier Non Bâti :	36,17%

**VOTE : UNANIMITE**

### **4 / FINANCES – VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L1612-2 du CGCT, le vote du budget primitif doit s'effectuer cette année avant le 15 avril 2019.

Il indique par ailleurs que ce vote a été précédé d'un débat d'orientation budgétaire approuvé en séance du conseil municipal du lundi 20 janvier 2020, permettant ainsi aux conseillers d'être informés de la situation financière de la collectivité et de débattre des orientations du futur budget.

Monsieur le Maire indique que depuis le D.O.B aucune modification n'a été apportée.

Madame Sandrine LECOUTRE présente ce projet de budget communal. Il s'équilibre, après opération d'ordre à 7 561 568.18 € en fonctionnement et à 3 991 947.83 € en investissement.

Madame Sandrine LECOUTRE fait le détail des sections de fonctionnement, les dépenses et recettes prévues par chapitre.

Monsieur le Maire indique que cette présentation a été faite en commission ou chacun a pu poser les questions.

Il précise que le montant affecté à la Taxe d'Habitation n'a pas encore été remplacée par une dotation de compensation. Cette recette est garantie par l'état.

Monsieur Jean MEYRAND ajoute que la T.H est maintenue pour les résidences secondaires mais également pour les foyers non exonérés, encore cette année.

Madame Sandrine LECOUTRE, après s'être assurée qu'il ne subsiste pas de question, demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces budgets et de procéder au vote par chapitres de dépenses et de recettes.

Monsieur le Maire ajoute que s'agissant d'une année électorale, la nouvelle équipe pourra établir un budget modificatif.

A la question de Monsieur Jean MEYRAND, Monsieur le Maire répond que les budgets, avant d'être présentés, sont inspectés et vérifiés par la Trésorerie.

**VOTE :**

- 5 abstentions,
- 19 voix, pour.
- 

Après en avoir délibéré, le budget est voté par 19 voix pour et cinq abstentions.

**5 / FINANCES – AIDE FORFAITAIRE ANNUELLE DU DEPARTEMENT**

Les relais d'assistant (e)s maternel(le)s (RAM) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du Département de l'Isère à hauteur de 3048.98€ pour un relais fonctionnant à temps plein,

Cette aide est modulée selon la quotité du temps de fonctionnement et en application d'un prorata temporis l'année de la mise en place du RAM. Elle est versée sous réserve de la signature de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF de l'Isère et le gestionnaire du RAM. Pour l'année 2020, l'aide attendue est de 4 573.47 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide forfaitaire.

**VOTE : UNANIMITE**

**6 / FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'Union Cantonale des Œuvres Laïques – UCOL - fait part aux élus du territoire, de ses difficultés financières. Les 22 communes de l'ex CCPR ont été sollicitées. L'association sollicite une aide financière afin de faire face à un besoin de 13 000 € / an (pendant 3 ans) pour assurer les échéances d'un crédit pour le centre Marchisio au Chambon sur Lignon. Les services de la commune sont utilisateurs du centre. Le bâtiment est aux normes.

Monsieur le maire propose le versement d'une subvention de 1500.00€ d'aide, et informe qu'elle est proposée pour l'année 2020. La nouvelle équipe municipale sera libre d'une nouvelle décision pour les années futures.

D'autres communes du territoire participent et soutiennent également, jusqu'à 2 500.00 €

Monsieur Bernard VILHON propose un peu plus,

Madame Isabelle MARRET demande à qui est loué ce centre et qui en bénéficie ?  
Monsieur le Maire et Madame Denise GUILLON répondent que nos services de l'accro et des classes vertes se rendent à ce centre. Les locaux sont également loués, pour des demandes à caractères privés, aux usagers le sollicitant.

M. MEYRAND indique que les anciennes mandatures aidaient également l'UCOL, mais il trouve que contracter un crédit et ne pas pouvoir payer les annuités est un peu léger...

Mme ARTERO dit que cela dépend comment les finances sont gérées ?

Monsieur le Maire lit à l'assemblée le courrier de sollicitation que les communes ont reçu.

Monsieur le Maire propose que la commune s'engage à participer à hauteur de 1 500€.

Les élus, après délibération, accordent cette subvention exceptionnelle à l'UCOL.

**VOTE : UNANIMITE**

## **7 / FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire indique que considérant les comptes de la commune, il a été décidé de ne pas baisser les subventions aux associations pour l'année 2020.

Madame Sandrine LECOUTRE ajoute que les subventions proposées, seront versées aux associations dont les dossiers sont à jour, et ont été retournés en mairie. Les associations rencontrant des difficultés peuvent s'adresser en mairie afin de les soumettre aux élus.

Monsieur le Maire rappelle que les services municipaux rendent également, de nombreux et divers services, aux associations.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le versement des subventions suivantes.

<b>SUBVENTIONS 2020</b>	
<b>I – ECOLES ET ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES</b>	<b>Propositions Subventions 2020</b>
Coopératives scolaires	14 899 €
Voyage de fin d'année Glay/Grouillères/Village/St Paul	3 012 €
OGEC	4 794 €
<b>Sou des Écoles</b>	800 €
<b>A.P.E.L École St Paul</b>	235 €
D.D.E.N (Délégation Dép. Éducation Nat.)	151 €
<b>F.C.P.E St Maurice</b>	282 €
<b>Chambre des métiers de l'Isère</b>	300 €
<b>Chambre des métiers du Rhône</b>	122,00 €
<b>M.F.R Domaine de Saulsaie de Montluel</b>	100,00 €
<b>U.C.O.L (Union d'œuvres Laïques Roussillon)</b>	625 €
<b>II – ASSOCIATIONS CARITATIVES OU SOCIALES HORS COMMUNE ou INTERCOMMUNALES</b>	
<b>Croix-Rouge Vienne</b>	941 €
<b>Léon Bérard</b>	941 €
Rétina	564 €
<b>Les Vieux Jours-Vivre ensemble Condrieu</b>	1 506 €
Centre de Soins	1 318 €

A.H.F.E.H.M.A.S	376 €
<b>Vivre Libres</b>	650 €
<b>Voir Ensemble</b>	800 €
Fédération Française de Cardiologie	470 €
France ALZHEIMER	470 €
<b>AFSEP (Sclérose en plaque)</b>	470 €
<b>EHPAD BELLEFONTAINE(Club Anim'Loisirs)</b>	400 €

### III- ASSOCIATIONS SAINT-CLAIROISES

<b>A.C.C.A (chasse)</b>	517 €
<b>Anciens Combattants CATM et outre mer</b>	565 €
<b>A.C.P.G. Prisonniers et veuve</b>	565 €
<b>Anciens Marins</b>	471 €
<b>F.N.A.C.A</b>	565 €
<b>U.N (Parachutistes)</b>	565 €
<b>Amicale du Personnel Communal</b>	2 165 €
<b>Comité des Fêtes</b>	1 506 €
<b>Saint-Clair Rencontre</b>	960 €
<b>Rando Xygène</b>	451 €
<b>Nouvelles Légendes</b>	1 459 €
<b>Association Clariana</b>	672 €
<b>Atelier CELADON (peinture sur porcelaine)</b>	565 €
<b>Atelier AMPHORA (+ terre 1 an sur 2)</b>	470 €
<b>Côté Rotin</b>	100 €
<b>Saint Clair Echecs</b>	500 €
<b>HACOR</b>	282 €
<b>Saint-Clair Bridge</b>	100 €
<b>Vignerons</b>	659 €
<b>Anciens de STAHL</b>	518 €
<b>Comité de Jumelages</b>	940 €
<b>Les Infantes de Noverre</b>	400 €
<b>Vegas Poker Club</b>	100 €

### IV- DIVERS

<b>Souvenir Français</b>	188 €
--------------------------	-------

TOTAUX

**49 039 €**

### V - SUBVENTIONS MONTANTS IMPOSES

<b>A.D.P.A.H</b>	13 575 €
<b>A.F.E.I (Conseillères Municipales)</b>	220 €
	<b>62 834 €</b>

**VOTE : UNANIMITE**

Les élus, qui sont membres d'un bureau d'une association concernée, s'abstiennent des votes relatifs à leurs associations respectives,

Les élus du Conseil Municipal, appelés à se prononcer sur le versement de ces subventions, ont adopté à l'unanimité ces subventions.

### **8/ FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local DSIL**

L'article L. 2334-42 C du CGCT prévoit que toutes les communes peuvent demander à bénéficier de la DSIL.

Dans le cadre des travaux de sécurisation de la gendarmerie et afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du DSIL.

La délibération 2019/70 du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019, a adopté l'opération et les modalités de financement, autorisé Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions permettant la réalisation du projet.

Monsieur le maire indique que le versement de cette subvention a été accordé par Monsieur le Sous-préfet, la semaine dernière.

Le montant accordé peut être perçu, comme une compensation de l'absence de subvention pour le Pôle Médical.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

#### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention</b>	<b>Taux</b>
Union Européenne				
DSIL	89 500			24.63
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département				
Autres financements publics (préciser)				
<b>Sous-total (Total des subventions publiques)</b>	<b>89 500</b>			<b>24.63</b>

Participation du demandeur : - Emprunt	273 904.65			75.37
<b>TOTAL</b>	<b>363 404.65</b>			<b>100 %</b>

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION**

Date de début des travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Date de fin des travaux : 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

### **ECHEANCIER PREVISIONNEL DES DEPENSES 2020**

2<sup>ème</sup> trimestre : 80 %.

3<sup>ème</sup> trimestre : 20 %.

Les élus du Conseil Municipal :

- Approuvent le plan de financement prévisionnel ;
- Engagent la commune à prendre en autofinancement, la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorisent Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**VOTE : UNANIMITE**

### **9 / DOMANIALITE – SERVITUDE DE PASSAGE**

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AH 866 située à Glay.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux envisagés par ENEDIS doivent emprunter cette parcelle.

Celle-ci confère à la société les droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 1 mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ de 19 mètres ainsi que ses accessoires.
- Etablir si besoin des bornes de repérage.
- Poser sur socle un ou plusieurs coffrets et/ou accessoires.
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux à la commune si elle le souhaite et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.
- Utiliser les ouvrages et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Ainsi, ENEDIS pourra faire pénétrer sur cette parcelle ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités.

Le conseil municipal, invité à se prononcer :

- autorise le Maire à signer une convention de servitude avec la société ENEDIS.

**VOTE : UNANIMITE**

**10 / FINANCES –SECURISATION GENDARMERIE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SOUSCRIRE A UN PRET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre des travaux de sécurisation et de mise aux normes de la gendarmerie, la Commune doit percevoir une subvention du DSIL, contrat de ruralité, d'un montant de 89 500.00 €.

La perception de cette subvention offre à la commune l'opportunité de réduire le montant de l'emprunt à contracter, validé en séance de Conseil Municipal du 20 janvier 2020, par la délibération n° 2020-3.

Il sera demandé à la Caisse d'Epargne, banque attributaire du prêt, le déblocage du montant de l'emprunt à hauteur de 320 000.00 € dans des conditions analogues à son offre.

<b>FINANCEMENT TRAVAUX DE SECURISATION ET DE MISE AUX NORMES DE LA GENDARMERIE</b>	
<b>CARACTERISTIQUES</b>	
MONTANT SOLLICITE	320 000 €
ANNUITES	17 ANS
TAUX FIXE	
MONTANT	320 000,00 €
PROFIL D'AMORTISSEMENT	ECHANCE CONSTANTE
TAUX INTERET	1,05 %
FRAIS DE DOSSIER	320.00 €

**VOTE : UNANIMITE**

**QUESTIONS DIVERSES :**

S'agissant du dernier Conseil Municipal de cette mandature, Monsieur le Maire en remercie tous ses membres, ainsi que leurs conjoints. Il les félicite pour leur ponctualité, leur présence, la qualité des discussions, qui sont restées courtoises, et les remercie d'avoir contribué à la vie de la commune.

La séance est levée à 21h50'.